



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E172822

VALABLE JUSQU'AU 25/04/2024

ÉDITÉ LE 31/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 824950034

Siret : 824 950 034 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 02 432010

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-170136

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-170136

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : AGP

6 RUE DE LA JONCHERE
71880 CHATENOT-LE-ROYAL

Téléphone : 03 85 41 94 29

Portable : 06 80 24 77 27

Site Internet : www.agp-sas.fr/

E-mail : frederic.agp@gmail.com

Responsabilité légale :
GENELOT FREDERIC, DANIEL PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/04/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/02/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/04/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.